

2022  2023

Budget du Canada

Le budget du gouvernement fédéral annoncé le 7 avril 2022 présente des modifications qui pourraient avoir une incidence sur vos finances personnelles et familiales.

Modifications depuis le dernier budget

 <p>Le dollar canadien par rapport au dollar américain</p> <p>79,47 ¢ 7 avril 2022</p> <p>— 19 avril 2021 79,88 ¢</p>	 <p>Indice composé S&P/TSX</p> <p>21 834,89 7 avril 2022</p> <p>— 19 avril 2021 19 204,40</p>	 <p>Prix du pétrole par baril en dollars américains</p> <p>95,51 \$ 7 avril 2022</p> <p>— 19 avril 2021 63,38 \$</p>	 <p>Taux de chômage</p> <p>5,30 % 8 avril 2022</p> <p>— 19 avril 2021 8,10 %</p>
---	---	--	--

(COMPREND LA PÉRIODE ENTRE LE 19 AVRIL 2021 ET LE 8 AVRIL 2022)

Points saillants du budget



Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Épargnez jusqu'à 40 000 \$ en vue de l'achat d'une première maison. Les cotisations sont déductibles d'impôt et les retraits sont non imposables.



Crédit d'impôt amélioré pour l'achat d'une première habitation

Ce crédit amélioré permet de doubler le montant du crédit d'impôt pour l'achat d'une première maison de 5 000 \$, pour un total de 10 000 \$.



Charte des droits des acheteurs de propriété

Elle vise à mettre fin aux offres à l'aveugle, à assurer un droit légal à l'inspection de la propriété et à assurer la transparence de l'historique des prix de vente dans les recherches de titres.



Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles

Il s'agit d'un nouveau crédit pouvant atteindre 7 500 \$ à l'intention des familles qui rénovent une maison afin de construire un logement secondaire pour une personne âgée ou un adulte en situation de handicap. À compter de 2023, ce crédit remboursable permettrait aux familles de demander le remboursement de 15 % d'un montant maximal de 50 000 \$ des coûts admissibles de rénovation et de construction d'un logement secondaire.



Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Ce crédit amélioré permet d'augmenter le plafond de dépenses annuel de 10 000 \$ à 20 000 \$.



Taxe anti-opérations immobilières de vente-achat

Les profits réalisés grâce à la vente d'une propriété conservée pendant moins de 12 mois seront imposés à titre de revenu d'entreprise pour les propriétés vendues à compter du 1er janvier 2023.



Véhicules zéro émission (VZE)

Cette mesure prolonge le programme de VZE actuel, qui permet de réduire le coût d'achat de ces véhicules. De plus, d'autres bornes de recharge pour VZE seront construites.



Programme national de soins dentaires

Le régime couvrira les enfants de moins de 12 ans en 2022, puis les adolescents, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap en 2023. La couverture du programme sera limitée aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 90 000 \$.



Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier

Les gens de métier et les apprentis admissibles peuvent déduire jusqu'à un maximum de 4 000 \$ en dépenses liées à des frais de déménagement ou de voyage admissibles par année.



Taux d'imposition pour les petites entreprises

Le taux d'imposition de 9 % pour les petites entreprises applicables aux premiers 500 000 \$ de revenu imposable sera applicable à un plus grand nombre d'entreprises ayant jusqu'à 50 millions de dollars de capital imposable.



Sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) en substance

Il s'agit d'une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu touchant le nombre d'années d'imposition se terminant le 7 avril 2022 ou après et visant à s'assurer que le revenu de placement gagné et distribué par les sociétés privées qui sont, en substance, des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), est assujéti à un mécanisme d'imposition semblable à celui du revenu de placement gagné et distribué par les SPCC.



Nouvelles règles concernant un impôt minimum

Le gouvernement examinera un nouveau régime fiscal minimal, qui contribuera à ce que tous les Canadiens fortunés paient leur juste part d'impôt.



Impôt supplémentaire pour les banques et les assureurs-vie

Les banques et les assureurs-vie paieront un impôt supplémentaire ponctuel de 15 % sur les profits réalisés en 2021 dépassant un milliard de dollars, et leur taux d'imposition augmentera de 1,5 % pour les prochaines années.



Élimination progressive des actions accréditatives pour les activités pétrolières, gazières et du charbon

Il ne sera plus permis de renoncer aux dépenses d'exploration et d'aménagement du pétrole, du gaz et du charbon au profit des détenteurs d'actions accréditatives après le 31 mars 2023.



Augmentation des dépenses militaires

Le budget prévoit d'allouer sur cinq ans un montant de 6,1 milliards de dollars au ministère de la Défense nationale et propose de verser 500 millions de dollars supplémentaires pour fournir une aide militaire supplémentaire à l'Ukraine et jusqu'à 1 milliard de dollars en nouvelles ressources de prêt au gouvernement ukrainien.

Votre conseiller peut vous aider à comprendre en quoi ces modifications pourraient avoir une incidence sur vos finances.



Investment Planning Counsel®

SOLUTIONS FINANCIÈRES PENDANT LA VIE

SOURCES :

Budget de 2022 : <https://budget.gc.ca/2022/home-accueil-fr.html>
 Déficit fédéral : <https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/overview-aperçu-fr.html#2022-3>
 Dollar canadien et américain : https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises/?_ga=2.104467590.724318584.1649690332-1608771654.1649690332
 Indice composé S&P/TSX : <https://ca.finance.yahoo.com/quote/%5EGSPTSE/history?p=%5EGSPTSE>
 Prix du pétrole brut : <https://ca.investing.com/commodities/crude-oil-historical-data>
 Taux de chômage en février 2022 (5,5 %) : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220311/dq220311a-fra.htm>

Les marques de commerce sont la propriété d'Investment Planning Counsel Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. Investment Planning Counsel est une société de gestion du patrimoine pleine intégrée. Les fonds communs de placement sont distribués par IPC Gestion du patrimoine et IPC Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières sont distribuées par IPC Valeurs Mobilières, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont distribués par IPC Services financiers inc. et PPI Management inc.
 © Copyright 2022. Ativa Interactive. Tous droits réservés